

# Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

## Séance du 20 juin 2014

Nombre de membres :  
- du Conseil Municipal : 19  
- en exercice : 19  
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 13 juin 2014  
Date d'affichage : 13 juin 2014

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC et Gérard NONY.

Procuration de :

- Monsieur Olivier CHASTAGNARET à Madame Martine FINIELS,
- Monsieur Frank de PIERREFEU à Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC
- Monsieur Marcel FRECHET à Madame Bernadette TRAVERSIER
- Monsieur Pascal FUOCO à Monsieur Yohan BLANCHARD

Absent excusé : Iris PONS

Secrétaire de séance : Madame Danielle SAGNES

Le vendredi vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Danielle SAGNES

### 2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2014

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2014.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2014.

### 3. Convention Centre de Loisirs et Projet Educatif Territorial

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'Association « Les Copains d' Abord » sera en charge d'organiser les Temps d'activités périscolaires et de conventionner des prestations de services avec les associations intervenantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention

#### 4. Convention de sensibilisation aux pratiques musicales Année 2014-2015

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le partenariat avec l'Ecole Départementale de Musique et de Danse pour la sensibilisation des enfants scolarisés aux pratiques musicales.

Madame le maire précise que le montant de l'action pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à 4 690,00 € pour 5 classes (MS/GS école maternelle publique et GS/CP/CE1/CE2/CM1 et CM2 pour le groupe scolaire de la Présentation de Marie) soit 938,00 € par classe.

La Commune s'engage à verser 60% du coût total soit 2 814,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- la participation de la Commune à cette action de sensibilisation aux pratiques musicales, organisée par le Département de l'Ardèche, au titre de l'année scolaire 2014/2015,
- le paiement de la somme de deux mille huit cent quatorze euros (2 814,00 €),
- Madame le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette action.

#### 5. Subventions allouées aux associations pour l'exercice 2014

Madame le maire donne la parole à Monsieur Gilbert GREVE.

Monsieur Gilbert GREVE présente au conseil municipal, les propositions de subventions aux associations formulées par la commission compétente.

Monsieur Jean- Pierre Maisonnac remarque une augmentation des subventions alors que les services de l'état annoncent une baisse des dotations ; l'opposition attend une adaptation du budget de la commune sur les 3 années à venir , un gel voir une baisse

Yohan Blanchard explique que de nouvelles associations se sont créées ; Madame le Maire précise que l'arbitrage n'a pas été fait au hasard ,que des choix politiques ont été fait pour favoriser le tissu associatif et le lien social .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, et 4 voix contre (Frank de Pierrefeu, Raphaëlle Courtial, Marie-Josèphe Reynaud, Jean-Pierre Maisonnac ) la proposition de la Commission compétente et adopte les subventions telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération

#### Annexe unique à la délibération n°14-092 Subventions allouées aux associations pour l'exercice 2014

ASSOCIATIONS	Vote 2012	Vote 2013	Proposition 2014	Vote 2014
<b>Associations culturelles</b>				
Musique et Culture	2 000	2 000	2 000	2 000
Eveil Musical	-	-	-	-
Lire à Vernoux	300	300	300	300
Ecran Village	2 000	2 000	2 000	2 000
Jazz en Vivarais	700	800	1 100	1 100
La Cévenole	-	-	-	-
Mémoire vive	150	100	100	100
K'on voit exceptionnel	700	200	400	400
Murs et Murmures	-	200	-	-
Hydromel	-	300	300	300
La rencontre des artistes	200	1 500	1 200	1 200
Sous le Châtaignier	200			
<b>Total Associations Culturelles</b>	<b>6 250</b>	<b>7 400</b>	<b>7 400</b>	<b>7 400</b>
<b>Associations sportives</b>				
Club Omnisports Pays Vernoux	1 500	500	300	300

Boxe	500	-	300	300
ASV Football	2 000	2 000	1 500	1 500
ASV Football - Tournoi	500	500	500	500
Club de Tennis	500	500	500	500
Club de Tennis - Tournoi	-	-	200	200
Club de Tir Vernousain	150	150	300	300
Gymnastique	700	600	500	500
Judo Club de Vernoux	-	-	500	500
La Truite Vernousaine	-	200	500	500
La Truite Vernousaine : fête de la pêche	-	-	-	-
Handball du Vivarais	800	800	800	800
Salsa Dance Vers Nous	600	200	200	200
Vélo club	-	200	300	300
ACCA	-	200	-	-
Vernoux Danse Académy	300	300	300	300
<b>Total Associations Sportives</b>	<b>7 550</b>	<b>6 150</b>	<b>6 700</b>	<b>6 700</b>
<b>Autres Associations</b>				
Agrevou Club du 3ème âge	300	300	300	300
UTL (Université du Temps Libre)	-	-	200	200
Union économique de Vernoux	-	-	-	-
Aimergens	150	150	200	200
Comité de Jumelage	1 500	200	1 150	1 150
L'écho des Monts Verts	-	-	-	-
ADAPEI	350	350	350	350
Amicale des donneurs de sang	-	-	90	90
Castelvive	300	300	300	300
Association relais alimentaire	-	-	-	-
Radio des Boutières	100	100	100	100
Union Fédérale des Anciens Combattants	200	200	200	200
Atelier des créateurs	350	-	-	-
Croix Rouge	300	300	300	300
Les Rias	-	-	-	-
Banque alimentaire Drôme - Ardèche	300	300	300	300
FNATH	100	200	200	200
ADMR	-	500	500	500
<b>Total Autres Associations</b>	<b>3 950</b>	<b>2 900</b>	<b>4 190</b>	<b>4 190</b>
<b>Total Subventions Associations</b>	<b>17 750</b>	<b>16 450</b>	<b>18 290</b>	<b>18 290</b>

## 5. Désignation d'un délégué Station Verte

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité adhère à la Fédération des Stations Vertes, au titre de la commune de Vernoux -en-Vivarais, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la fédération.

Madame le Maire propose de désigner comme déléguée Madame Danielle SAGNES pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Danielle SAGNES comme déléguée pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

## 6. Tirage au sort des jurys d'assises

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais, il convient de désigner six personnes.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée l'arrêté préfectoral du 15 mai 2014 ainsi que les articles 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale.

Le tirage au sort se fait à partir de la liste générale des électeurs : le premier tirage indique le numéro de la page, le second, le numéro de la ligne.

Ont été ainsi désignés :

1. Madame JOUVE Simone épouse RENE;
2. Madame FORT Colette épouse JARJAT;
3. Madame BRIFFAUD Nathalie épouse BAUDOIN ;
4. Madame PERRIN Anne-Marie Paule Marguerite épouse DELARBRE ;
5. Monsieur CHABAUD Roger ;
6. Monsieur BRISSOT Emmanuel.

### **7. Location de la scène mobile de la Commune**

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer un montant de location et de caution de la scène mobile de la Commune aux associations.

Madame le Maire propose qu'une caution d'un montant de 1000€ soit demandée à toutes les associations et une location d'un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de location et de caution.

### **8. Appel à projet des déplacements doux par le VALDAC**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard NONY.

Monsieur Gérard NONY demande l'autorisation au Conseil Municipal de répondre à l'appel à projet De Valence Agglo Drôme Ardèche centre au mois de septembre 2014 suite à une réunion de la commission urbanisme du 2 juin 2014

Il appartient de définir sur le nouveau périmètre des actions qui ne peuvent actuellement être engagées ; son principe est proposé afin de soumettre la candidature de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 14 voix pour et 4 voix contre (Frank de Pierrefeu, Raphaëlle Courtial, Marie-Josèphe Reynaud, Jean-Pierre Maisonnac) de déposer cette candidature

### **7. Autorisation pour le lancement d'une consultation d'entreprise pour la rénovation de la couverture de l'école maternelle**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard NONY.

Monsieur Gérard NONY demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer une consultation d'entreprises de couvertures en vue de refaire celle de l'école maternelle en mauvais état.

Il est nécessaire de préparer les pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- CCAP
- Descriptif quantitatif (Monsieur Gérard Nony l'établira)

Les travaux seront à démarrer en septembre 2014

Monsieur Jean-Pierre Maisonnias demande à ce que la compétence scolaire soit transférée à la Communauté de Communes ; la Commune de Vernoux n' a pas à supporter seule les travaux d'investissement des écoles et le déficit de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et 4 voix contre (Frank de Pierrefeu, Raphaëlle Courtial, Marie-Josèphe Reynaud , Jean-Pierre Maisonnias ) de lancer cette consultation

## **8. Lancement d'une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard NONY.

Monsieur Gérard NONY demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer de bureau d'études en vue de réaliser sur le toit de l'école élémentaire une installation photovoltaïque pour respecter notre engagement TEPOS et faire de cette réalisation un support pédagogique pour les élèves de l'école

Monsieur Nony établira le courrier destiné à consulter trois bureaux d'étude spécialisés

Les travaux seront lancés au dernier trimestre de l'année pour un coût estimé à environ 25 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 14 voix pour et 4 voix contre (Frank de Pierrefeu, Raphaëlle Courtial, Marie-Josèphe Reynaud , Jean-Pierre Maisonnias ) de lancer cette consultation



## **11. Questions diverses**

- Contrat de prêt relais : Yohan BLANCHARD a consulté deux banques le Crédit Mutuel taux d'intérêts 1.70% sur 13 mois et la caisse d'épargne taux d'intérêts fixe appliqué 2.18% sur 24 mois dans l'éventualité d'une demande à effectuer
- Raccordement ERDF GRDFc4 Intermarché :la convention sera signé et approuvé lors du conseil municipal du 25 juillet 2014
- Règlement intérieur du conseil municipal : une réunion est programmée le 8 ou 9 juillet à 19 h00 salle des adjoints
- Rythmes scolaires : Bernadette Traversier évoque la réunion d'information aux familles qui a eu lieu le 18 juin 2014 ; retour positif ; visite des locaux avec les intervenants et signature des conventions de prestations de service
- Commission tourisme : la crêperie du lac est ouverte ; tout se déroule normalement et les personnes sont satisfaites
- Gilbert GREVE signale la présence de 3000 cyclistes à l'Ardéchoise dont Monsieur Marchand 102 ans !!! ; présence des enfants remarquée ; fête de la musique 21 juin 2014 ; programme de l'été ci-joint ;
- Subventions aux associations : pour les affaires scolaires, des dossiers seront présentés avec leur projet pédagogique au conseil municipal du 25 juillet
- Station Verte : l'office du tourisme ne souhaite pas venir en aide car la nouvelle charte impose un cahier des charges contraignants avec des documents réguliers à fournir, collecter des informations ; un salarié de la commune sera conduit à travailler avec cette commission. Le logo Station verte 50 ème anniversaire sera mis en fond de page des courriers durant l'année 2014 et à partir d'octobre un logo sera inséré avec celui de Vernoux en tête de courrier

Prochain conseil municipal le 25 juillet 2014.  
 Levée de séance à 21h15